

Le sénateur Phillips: L'autorisation est accordée honorables sénateurs, à condition que le leader adjoint du gouvernement s'assure du quorum aux trois endroits.

Le sénateur Frith: C'est une chose difficile mais la décision est juste.

Son Honneur le Président: L'autorisation est-elle accordée?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

PÉRIODE DES QUESTIONS

[Traduction]

LA SITUATION DE LA FEMME

LE COMITÉ SPÉCIAL MIXTE DE LA CONSTITUTION—LES PROPOS DU COPRÉSIDENT POUR LE SÉNAT

L'honorable Nathan Nurgitz: Honorables sénateurs, j'ai une question pour le leader du gouvernement. En raison de l'importance de la question de privilège soulevée par mon collègue le sénateur Bielish, le leader du gouvernement pourrait-il nous assurer qu'il va faire tout son possible pour que le sénateur Hays soit présent demain pour pouvoir discuter de cette question?

L'honorable Raymond J. Perrault (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, le sénateur Hays devrait normalement être présent à la séance de demain après-midi. Autant que je sache, le comité spécial mixte doit se réunir vers 3 h 30. Je dois avouer ne pas avoir lu la totalité des propos attribués au sénateur Hays. Je pense qu'aucun sénateur ne voudrait porter de jugement avant de connaître le contenu exact des remarques du sénateur. J'ai l'intention pour ma part de ne formuler aucune critique personnelle ou de faire de commentaire avant d'avoir pris connaissance des faits exacts.

LE TERRITOIRE DU YUKON

LA CONSTITUTION—L'ENCHÂSSEMENT DE LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS

L'honorable Nathan Nurgitz: Je voudrais poser une autre question au leader du gouvernement. Dans une entrevue accordée vendredi dernier, l'honorable John Munro a reconnu le bien-fondé des préoccupations du gouvernement du territoire du Yukon au sujet de son aptitude à diriger l'économie du Yukon, si la nouvelle charte des droits est intégrée dans la constitution. Mon intervention a trait à la question soulevée devant le comité du pipe-line du Nord, que j'ai d'ailleurs abordée moi-même auprès du ministre chargé du Développement économique.

Le gouvernement du Yukon, de concert avec le commissaire des droits de la personne, le commissaire aux langues officielles, la Fraternité nationale des Indiens, l'Association canadienne pour les libertés civiles, le Comité d'action nationale sur la situation de la femme, le Congrès juif canadien, et presque tous les autres groupes ayant projeté de comparaître devant le comité mixte, ont déclaré que le projet de charte comportait de

graves lacunes; certains ont même poussé l'audace jusqu'à le qualifier de dangereux.

Eu égard à cela—et je ne fais pas allusion uniquement aux observations de ces divers groupes d'intérêts, mais également à celles du ministre—le gouvernement canadien envisage-t-il au moins de remanier entièrement la charte, étant donné que, semble-t-il, de simples amendements ne sauraient combler certaines lacunes d'importance qui s'y sont glissées.

L'honorable Raymond J. Perrault (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, il y a quelque temps, le très honorable premier ministre, à l'instar d'autres porte-parole du gouvernement, et notamment de représentants du Sénat, ont déclaré que l'un des buts de la mise sur pied d'un comité mixte composé de dignes parlementaires consistait à permettre aux divers groupes d'intérêts, aux gouvernements provinciaux, aux administrations régionales, aux associations et aux organisations de comparaître pour faire connaître leur point de vue. Ce processus est maintenant en cours, et il est valable. Je suis certain que les honnêtes gens qui font partie de ce comité mixte prêteront une oreille attentive aux instances que leur présenteront les représentants du Yukon, et le poids qu'ils voudront bien accorder à ces opinions se reflétera par la suite dans le rapport que le comité soumettra au Parlement et qui sera alors naturellement débattu au Sénat et à la Chambre.

● (2030)

Le sénateur Nurgitz: Honorables sénateurs, j'ai en fait demandé au leader du gouvernement si, compte tenu des vives critiques soulevées dans bien des milieux, on avait envisagé non seulement d'apporter des amendements, comme le suggère l'honorable leader, mais de reformuler complètement les propositions constitutionnelles. Voilà quelle est réellement ma question.

Le sénateur Perrault: Honorables sénateurs, le gouvernement irait, à mon avis, à l'encontre de toutes les traditions parlementaires s'il annonçait qu'il va modifier de façon considérable ses propositions constitutionnelles, avant même que le comité, composé de parlementaires compétents qui étudient ces propositions, ait eu la chance de présenter un rapport contenant ses recommandations. Il serait tout à fait déplacé de la part d'un gouvernement qui croit au processus démocratique de prendre une telle initiative unilatérale et de modifier ses propositions constitutionnelles avant que le comité n'ait présenté son rapport. Le premier ministre a toutefois déclaré à maintes reprises qu'il est prêt à envisager des modifications aux propositions constitutionnelles si des preuves valables le justifient.

Le sénateur Nurgitz: Je remercie l'honorable leader du gouvernement et j'apprécie ses remarques. Je suis également opposé à l'action unilatérale. Il est intéressant de noter qu'il ait choisi ce terme.

LES TRANSPORTS

LE PROGRAMME D'ASSISTANCE AU TRANSPORT URBAIN—LA DISCRIMINATION À L'ÉGARD DE L'ONTARIO

L'honorable Nathan Nurgitz: Honorables sénateurs, j'aimerais poser au leader du gouvernement une question qui découle d'un article paru dans le *Globe and Mail* de Toronto d'aujourd'hui. Il s'agit d'une nouvelle selon laquelle le ministre des